

Dossier suivi par : Christelle FUSEAU
 FINES : 860012590
 Etablissement : LA MAISON BLEUE - ACC. DE JOUR
 Commune : CHATELLERAULT
 Signature d'un CPOM : NON

CAPACITE AU 1ER JANVIER 2023 (avant éventuelle évolution capacitaire 2023)

Hébergement permanent		
dont PASA		
dont UHR		
	Capacité totale (hors PASA et UHR)	12
Hébergement Temporaire		
Accueil de jour	12	
PFR (plate-forme de répit)	OUI	

AFFECTATION DU RESULTAT 2021

En application de l'article R.314-52 du CASF, le résultat du compte administratif 2021 à affecter au budget 2023 est arrêté de la façon suivante :
 Une affectation à l'euro supérieur a été réalisée pour votre établissement.

RESULTAT A AFFECTER 2021	15 190 €
RESULTAT EXCEDENTAIRE	15 189,52
- Affecté à la réduction des charges d'exploitation	3 797,00
- Affecté en réserve de compensation des déficits d'exploitation	11 392,52

DETERMINATION ET DECOMPOSITION DU FORFAIT SOINS 2023

	Hébergement permanent	PASA	UHR	Hébergement temporaire	Accueil de jour	Plateforme de répit	Financements complémentaires	TOTAL	Commentaires
Base reductible au 31/12/2022					175 151 €	136 269 €		311 420 €	
Total des mesures nouvelles pérennes					12 542 €	39 807 €		52 349 €	
Actualisation	Taux				7,16%	2,06%			ACCUEILS DE JOUR AUTONOMES : révision des modalités d'actualisation de la base AJ conformément aux art. D.313-19 et suivants du CASF (cf. ROB). Financements complémentaires SEGUR actualisés à hauteur de +2,06%
	Valeur				12 542 €	2 807 €		15 349 €	Dont actualisation des places installées en 2023 le cas échéant.
AGIR AIDANTS						37 000 €		37 000 €	complément relayage/passerelle vers le répit/séjour répit dans la continuité de l'AAC 2022
Base reductible 2023					187 693 €	176 076 €		363 769 €	

Dotation finale 2023	CB 1				187 693 €	176 076 €		359 972 €
----------------------	------	--	--	--	-----------	-----------	--	-----------

FORFAIT SOINS 2023		359 972 €
dont Impact reprise résultat	Excédent (-)	3 797 €
FORFAIT SOINS REDUCTIBLE 2024		363 769 €